

Son Conseil

Albert Gallegos *



Choisir entre la rente et le capital?

Toutes les caisses de pension ont l'obligation, si l'assuré le souhaite, de verser au moins le 25% de l'avoir accumulé sous forme de capital et cette demande doit se faire au plus tard 3 ans avant l'âge légal de la retraite (62 ans pour les hommes et 61 pour les femmes). Mais chaque caisse peut établir des règles différentes aussi bien sur le montant que sur le délai. Ainsi, certaines caisses offrent la possibilité de retirer le 100% sous forme de capital avec un préavis de six mois seulement. Il est donc indispensable de bien se renseigner sur la pratique en cours dans sa caisse, afin de se poser les bonnes questions: quels seront mes besoins à la retraite? Suis-je en bonne santé? Comment vais-je garantir mon revenu si je vis très longtemps? Ai-je envie de transmettre une partie de mon capital à mes enfants ou mon conjoint? Suis-je prêt à prendre plus de risques avec mon capital? En pratique, la toute première chose à faire et d'établir son budget. Si en cumulant votre future rente AVS et celle de la caisse de pension, vous constatez qu'elles couvrent à peine les dépenses courantes et que vous n'avez pas pu mettre d'argent de côté, il est généralement inutile de réfléchir

plus avant, oubliez simplement l'option du capital. Par contre, si vous avez une situation financière relativement aisée et que vous êtes familiarisé avec la gestion financière, alors le choix du retrait du capital peut être envisagé. Une option mixte, soit une partie seulement sous forme

«Une mauvaise décision aujourd'hui peut gâcher une belle retraite demain»

de capital, est fréquemment la meilleure solution. En définitive, n'oublions pas que la fiscalité doit être également prise en compte, mais celle-ci ne devrait pas avoir un poids prépondérant dans la décision finale. Le choix cornélien de retirer le capital ou de jouir d'une rente à vie mérite donc une réflexion approfondie et les rendements de ces dernières années incitent à la plus grande prudence de même que l'allongement de durée de la vie. Une mauvaise décision aujourd'hui peut gâcher une belle retraite demain!

* Conseil patrimonial et prévoyance, BCGE